

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Présents : Mrs BERNE Jean-Louis, DEVILLE Thierry, FABROL Frédéric, GOISBAULT Valentin, VALLESPI Joachim, et Mmes DHERBECOURT Muriel, PEYRO Brigitte, SORET Mariève, VILAR Géraldine

Absents : Mrs NAVATEL Christophe, VENTURI Rémi et Mmes LEBAIL Jessica, TRIDOT Julie

Procurations : Mr DELCROIX Yves à Mme PEYRO Brigitte
Mr ROUSSEL Cédric à MR BERNE Jean-Louis

Présence de Madame PUECH Mylène, secrétaire générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : Mme DHERBECOURT Muriel

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017 par les membres du conseil municipal : à l'unanimité

1- Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». (188.089,08 €)

16	1641	Emprunts en euros	18 000
TOTAL		Chapitre 16	18 000
20	202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	10 000
	2031	Frais d'études	2 500
	2051	Concession et droit assimilés	1 750
TOTAL		Chapitre 20	14 250
21	2111	Terrains nus	10 000
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 000
	21311	Hôtel de ville	20 000
	21318	Autres bâtiments publics	50 000
	2152	Installations de voirie	1 250
	21534	Réseaux d'électrification	10 000
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 000
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000
	2183	Matériel de bureau et informatique	1 000
	2184	Mobilier	1 000
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000	
TOTAL		Chapitre 21	116 250
TOTAL			148 500

Il est proposé au conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 avant le vote du budget 2018.
- Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Vote pour : à l'unanimité

2- Modification des parcelles du parc photovoltaïque et signature de la promesse de bail

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 02-2016 du 26 janvier 2016 portant création du parc photovoltaïque et autorisation de la signature de la promesse de bail.

Monsieur le Maire explique au conseil que le lieu d'implantation du futur parc photovoltaïque a été légèrement modifié prenant en compte les parcelles A75, A57, A55 et A48, tableau ci-joint : Il précise que compte tenu de la modification de l'implantation du projet, il convient de signer

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
CASTILLON DU GARD (30210)	000 A	75	Planes de Tyargues	16	47	50
	000 A	57	Tyargues	6	83	80
	000 A	55	Planes du mas	10	71	00
	000 A	48	Planes du mas	5	58	70
TOTAL SUPERFICIE						
39 ha 61 a 00 ca						

une nouvelle promesse de bail avec la société Arkolia Energie.

Il est proposé au conseil de :

- Approuver la modification de l'implantation du parc photovoltaïque sur les terrains A75, A57, A55 et A48 d'une superficie de 39ha 61a et 00ca.
- Autoriser le maire ou son représentant à signer la nouvelle promesse de bail emphytéotique ci-annexée, ainsi que le bail emphytéotique.

Monsieur le Maire explique que suite à la visite de Monsieur le Sous-Préfet et du chargé de l'environnement les limites du parc photovoltaïque ont été modifiées afin de se tenir hors du vallon et de suivre la ligne Haute Tension.

Vote pour : à l'unanimité

3- Autorisation de défrichement parcelles dédiées au parc photovoltaïque.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L 2122-21-1 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°02-2016 du 26 janvier 2016 portant création d'un parc photovoltaïque et signature de la promesse de bail emphytéotique avec la société Arkolia Energie ;

Considérant que conformément à l'article L.311-1 et suivants du code forestier il est nécessaire de solliciter auprès des services de la Préfecture, l'autorisation de défricher et de fournir tous les documents à l'instruction de cette demande ;

Les parcelles concernées sont localisées sur la commune : A75, A57, A55 et A48.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Autoriser le Maire à donner pouvoir à la société ARKOLIA ENERGIE pour constituer et déposer la demande d'autorisation de défrichement des parcelles susmentionnées ;
- Autoriser le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire explique le principe de compensation lié au défrichement. A ce titre, la société Arkolia aura l'obligation de reboiser la même superficie. Cette compensation pourra éventuellement être réalisée sur le territoire de l'intercommunalité.

Vote pour : à l'unanimité

4- Autorisation contrat affermage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition des terrains de Monsieur BASTIDE Lionel en date du 30 mars 2017. Il précise que la parcelle B181 située sur la commune est une vigne et qu'il convient de l'entretenir.

Par conséquent, il propose de conclure un contrat à ferme. Il s'agit d'une délégation de Service Public qui permet au propriétaire d'un bien, le « bailleur », d'en confier l'exploitation à un « fermier » par l'intermédiaire d'un contrat.

Il est proposé au conseil de :

- Approuver la mise en place d'un bail à ferme,
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un contrat de bail à ferme,
- Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Madame DHERBECOURT demande si des candidatures ont été reçues.

Monsieur le Maire répond que Monsieur DEVILLE est en charge de ce dossier.

Monsieur DEVILLE répond qu'il a rencontré un agriculteur susceptible d'être intéressé.

Vote pour : à l'unanimité

5- Attribution de marché de travaux pour l'aménagement du parking du château d'eau et des voiries adjacentes.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offre pour l'aménagement du parking du château d'eau et des voiries adjacentes.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 janvier 2018 pour l'analyse des offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50% pour le prix des prestations, 30% pour la valeur technique et 20% pour les délais d'exécution), l'entreprise ROBERT Travaux Publics.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public avec l'entreprise ROBERT Travaux Publics pour un montant de 96 905.60 euros HT

- Dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire explique que la commune a réceptionnée 3 offres :

- Société Eurovia (montant de l'offre : 111 433 euros HT),
- Entreprise GIRAUD (montant de l'offre : 121 050 euros HT),
- Entreprise Robert Travaux Publics

Madame VILAR demande si le planning qui prévoyait les travaux pour février pourra être maintenu.

Monsieur le Maire répond que les courriers sont partis de façon dématérialisée. De ce fait, il ne devrait pas y avoir de retard de délais.

Vote pour : à l'unanimité

Points divers :

Multi commerce :

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offre pour le multi commerce est en cours, la date de réception des offres est fixée au vendredi 02 février 2018 12h00.

Mairie :

Monsieur le Maire précise que nous sommes en attente de l'appel d'offre pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

Chemin de la Berrette :

Monsieur le Maire annonce que le cabinet d'étude réalise le dossier de consultation et que le géomètre régularise les situations vis-à-vis du chemin.

Festivités :

Monsieur le Maire fait le point sur les festivités et annonce que la commission festivités a validé :

- Une fête romaine le 03 juin 2018,
- Une fête médiévale le 23 septembre 2018.

Pont du Gard :

Madame DHERBECOURT annonce que le pont du Gard a été retenu comme Grand Site d'Occitanie. Elle informe également de la mise en place des nouveaux tarifs et de la création des cartes « ambassadeur » et « pass soirée ».

Participation citoyenne :

Madame DHEBERCOURT explique qu'elle a été contactée par le lieutenant Olivier Gantois, Gendarmerie de Remoulins. Afin de mettre en place sur la commune une participation citoyenne, cela consiste à sensibiliser les habitants et à les associer à la protection de leur environnement.

La séance est levée à 19h05